



ACOSS
A l'attention de Monsieur Yann-Gaël AMGHAR
Directeur Général
36 rue de Valmy
93108 MONTREUIL Cedex

Montreuil le 20 mars 2020

Monsieur le Directeur,

Face à « la plus grave crise sanitaire qu'ait connu la France depuis un siècle » nous vous demandons que soient prises toutes les mesures permettant de protéger les salarié(e)s, employé(e)s et cadres de notre institution.

Sécurité Sociale

Pour la CGT, jamais l'ensemble du monde salarial n'a eu autant besoin que ses droits soient garantis dans les meilleures conditions, dans le cadre de cette situation exceptionnelle.

MSA

RSI

Afin de permettre l'application des PCA, l'ensemble des personnels de nos organismes est grandement impliqué dans la continuité de service à rendre aux usagers, pour répondre, dans ce contexte difficile, aux besoins de la population.

Mutualité

Retraite et Prévoyance

Des inquiétudes bien légitimes se font jour au sein des personnels de la sécurité sociale. Il serait souhaitable d'y apporter des réponses claires et les plus homogènes possibles dans tous les organismes.

Aide et Maintien à

Domicile

C'est pourquoi la FNPOS-CGT vous demande dans cette situation exceptionnelle, des mesures exceptionnelles, durant la période de confinement et post confinement :

Pôle Emploi

Missions Locales

- Maintien intégral du salaire, primes comprises pour tous les salariés de la Sécurité sociale quelle que soit leur situation.

Régies de Quartier

- Application des mesures liées au travail à distance pour tous les salariés en télétravail.

Associations/Divers

- Aucun allongement de l'amplitude horaire du travail.
- Aucun licenciement et maintien de tous les contrats CDD.
- Aucun salarié(e)s en chômage technique ou partiel.
- Pas de congés imposés, et possibilité de reporter l'ensemble des congés/RTT restant sur une longue période.
- Pour les personnels sur site et notamment les salariés des UGECAM, que soient prises toutes les mesures nécessaires pour les mettre en sécurité maximale.

.../...

.../...

La FNPOS-CGT demande au Directeur de l'UCANSS et à l'ensemble des Directeurs des Caisses Nationales de garantir l'application de la Convention Collective Nationale, des différents protocoles d'accord en vigueur et de prendre les mesures garantissant les meilleures conditions de travail pour l'ensemble des salariés de notre institution.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée



Nadine LECLERC

Animatrice du collectif Sécurité sociale



Denis LALYS
Secrétaire Général

A l'attention de la Direction Générale de l'UCANSS :

- Monsieur Raynal LE MAY, Directeur général.

A l'attention des Directeurs de Caisses Nationales :

- CNAV : Monsieur Renaud VILLARD, Directeur Général.

- CNAM : Monsieur Nicolas REVEL, Directeur général.

- CNAF : Monsieur Vincent MAZAURIC, Directeur général.